

Note de service

Date	Référence	Objet	Destinataires	Pour
Lundi 24/08/2026	N° <i>e.s.</i> 08/2026	CAMPAGNE D'INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027	Parents	Information et suite à donner

La campagne d'inscription à la cantine pour l'année scolaire commence le lundi 24 août 2026 et ce jusqu'au jeudi 03 septembre 2026 auprès du secrétariat de gestion (cf. fiche d'inscription en pièce-jointe).

Vous avez également la possibilité de transmettre vos fiches de cantine, dûment complétées et signées, à l'adresse mail suivante : **gfc.9730179g@ac-guyane.fr** ou de les déposer dans la boîte aux lettres située devant le bureau de gestion.

Nous proposons 2 forfaits soit 3 jours ou 4 jours. Dès réception de l'emploi du temps, nous vous invitons à nous confirmer les jours de cantine soit par mail, par téléphone ou directement sur place.

L'inscription sera prise en compte uniquement si l'ensemble des créances antérieures est à jour.

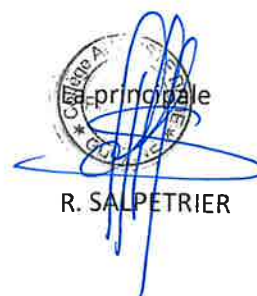
Nous vous rappelons que la cantine débutera le **lundi 14 septembre 2026**.

Les horaires de réception durant les permanences du 24 août au 31 août 2026 est de 8h00 à 12h00.

Les horaires de réception à compter du 1^{er} septembre 2026 :

- Lundi : 8h - 12h et 14h - 16h
- Mardi : 8h - 12h
- Mercredi : 8h - 12h
- Jeudi : 8h - 12h et 14h - 16h
- Vendredi : 8h - 12h

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire à l'adresse mail du service de gestion.


R. SALPÉTRIER



COLLEGE AUGUSTE DEDE
SERVICE DE GESTION
gfc.9730179g@ac-guyane.fr
Tél : 0594 25 51 51

PHOTO
Si c'est votre 1ère
inscription, joignez
obligatoirement
une photo non collée mais
agrafée en un coin

PERIODE D'OUVERTURE D'INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2026/2027
du **24/08/2026** au **03/09/2026 (délai de rigueur)**
ATTENTION!!! Début de la cantine le lundi 14 septembre 2026

NOM de l'élève.....	Prénom :	Classe :
Responsable légal	Tél :	Mail :
Régime particulier : ☐ sans porc ☐ autre :		
Allergie alimentaire (Précisez lequel):		
Intolérance alimentaire (Précisez lequel):		

Cochez le forfait et les jours choisis					Date:
2 forfaits selon l'emploi du temps.	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI	Signature du représentant légal précédée de la mention « lu et approuvé »
3 jours	☐	☐	☐	☐	
4 jours	☐	☐	☐	☐	

L'élève est inscrit uniquement les jours où il a cours l'après-midi.
Le forfait ne prend pas en compte les semaines Q1 et Q2 de l'emploi du temps.

La direction se réserve le droit de refuser un élève à la cantine si le paiement n'est pas réalisé avant le début du prochain trimestre.

■ Modalités de paiement :

Le paiement de la cantine se réalise une fois la facture reçue. Celle-ci est envoyée par trimestre via l'adresse email opale-asap@noreply.phm.education.gouv.fr avec pour objet "avis des sommes à payer" (vérifier vos courriels indésirables). La facture est envoyée uniquement à l'un des deux responsables légaux.

Le paiement est possible :

- via PAYFIP. Aucun justificatif demandé. Ce mode de paiement est à privilégier.
- par carte bleue
- par virement. Si vous choisissez le paiement par virement bancaire, merci de nous faire parvenir un justificatif de virement (copie écran), par email à l'adresse de la gestion **gfc.9730179g@ac-guyane.fr**

↳ Toute demande de désinscription fera l'objet d'un courrier à destination de la principale et de la secrétaire générale, et sera soumis à validation.

↳ L'inscription à la restauration scolaire vaut adhésion au règlement intérieur de la demi-pension (voir carnet de correspondance) et au paiement de toutes créances antérieures.

RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

Règlement:

	☐ Paiement en ligne (PAYFIP)	☐ Virement (date)	☐ Carte bancaire (N° + date)
1° TRIMESTRE (Sept à déc 2026)			
2° TRIMESTRE (Janv à mars 2027)			
3° TRIMESTRE (Avril à juin 2027)			

Observations:

.....

.....

.....